



Il était une Foy

Avril 2019 N°44

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour
à toutes
et à tous,**

Les beaux jours
arrivent. Nous
allons pouvoir

profiter de la nature.

C'est la période des travaux
d'entretien de la maison, du jardin...
Mais, être citoyen, c'est respecter les
règles qui nous permettent de vivre
ensemble, aussi, sans vouloir freiner
vos envies, nous avons rappelé dans
ce numéro quelques règles pour res-
pecter notre environnement
et nos voisins.

La fin de l'utilisation des produits
phytosanitaires est effective depuis le
1^{er} janvier, et nous avons
l'obligation de nous débarrasser des
déchets verts par d'autres solutions
qu'en les brûlant.

Nous devons aussi respecter la
tranquillité de notre voisinage par la
maîtrise des nuisances sonores.

Concernant les travaux de
construction, extensions, piscines,
clôtures... le Plan Local d'Urbanisme
explique les possibilités qui s'offrent
à vous en fonction de votre
environnement.

Le service urbanisme est à votre
disposition pour réceptionner les
Déclarations Préalables et Permis de
construire. La période de beau temps
se prête à finir de crépir les murs, y
compris les murs de clôture qui ne
doivent pas être laissés « à nu ».

Etre citoyen c'est aussi avoir le droit
de vote, aussi je profite de cet édito
pour vous rappeler l'échéance des
**élections européennes le dimanche
26 mai**. Les bureaux de vote seront
installés comme d'habitude dans la
salle des fêtes du village.

Jouons pleinement notre rôle de
citoyen !

Votre Maire,
François Vives

Terre de Jazz

Les 10 ans du plus grand des petits festivals de Jazz



Pour ce 10^{ème} anniversaire du 6 au 14 avril, la Maison de la Terre de Poucharramet avait fait le choix de mettre en avant 3 thèmes fédérateurs du jazz : les femmes dans le jazz, le saxophone et Guy Lafitte. La commune de Sainte-Foy a été honorée de recevoir à nouveau ce festival durant deux journées clés.

Le vendredi 12 avril a eu lieu le concert d'Amaury Faye trio. Amaury est l'un des fers de lance de la nouvelle génération de jazzmen français. Sideman et soliste, c'est à la tête de son trio qu'il donne le meilleur de lui-même, renouvelant avec ses deux acolytes, le bassiste Louis Navarro et le batteur Théo Lanau, l'une des formules les plus nobles du jazz. Il invitait pour l'occasion Carla Gaudré au Saxophone.

Samedi 13 avril, l'après-midi a débuté avec le festival OFF gratuit sur le parvis de la salle des fêtes avec le concert du trio Cham Cham, suivi de Matthieu Danesin Soundwall. Toute l'après-midi, les visiteurs ont pu être initiés à la sérigraphie et créer leur tee-shirt unique

Terre de Jazz.

Le soir a eu lieu le concert événement de cette 10^{ème} édition, avec le groupe Swing Bones accompagné de Paul Chéron, concert en hommage à Guy Lafitte. La Maison de la Terre a décidé de célébrer les 20 ans de la mort de ce grand saxophoniste de la Région et du jazz français, né le 12 janvier 1927 à Saint-Gaudens et mort le 11 juillet 1998 à Tournan (Gers). Ce concert hommage était interprété en avant-première dans le cadre du Festival Terre de Jazz avant de se produire dans d'autres festivals de la Région.

Une exposition des 10 ans de Terre de Jazz a circulé sur le territoire avec un arrêt à la mairie de Sainte-Foy.

Dans votre journal d'avril...

Projets > Page 2 et 3

Objectifs pour préparer l'avenir

Nuisance > Page 5

Pigeonnier contraceptif

Patrimoine immobilier > Page 4

Le devenir des bâtiments communaux

Festival du livre > Page 7

Nouvelle équipe, nouvelle édition

De la suite dans les idées

Des objectifs pour préparer l'avenir

Les différents projets proposés par notre équipe municipale depuis plusieurs années, sont construits à partir de six grands thèmes.

L'avancement global des projets est réalisé chaque année en lien étroit avec la gestion budgétaire de notre commune. Les projets peuvent aussi être modifiés en fonction du contexte (nouvelle loi, répartition des compétences communales et intercommunales...).

Sans donner la liste intégrale de tous nos projets, faisons un gros plan sur ceux qui structurent le plus le développement de la commune à partir des objectifs fixés pour l'amélioration de la vie à Sainte-Foy.

« Faciliter la vie au village »

Le projet de construction du groupe scolaire élémentaire est sans aucun doute le plus important en particulier en termes de budget mais aussi de changement dans le quotidien des administrés.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dessinera l'image de notre commune pour les années à venir.

Pour les agents techniques, au service de la population, la construction de nouveaux ateliers est très attendue.

« Gérer avec pertinence le budget »

Ce thème se traduit par des actions concrètes, directes et efficaces. En 2019 il est prévu de rénover plusieurs circuits d'éclairage communal pour réduire la facture d'électricité en utilisant des nouvelles technologies. Une attention particulière est portée à l'exploitation des bâtiments communaux.

« Développer l'emploi de proximité »

La création de la zone d'activités dans le cadre de la compétence intercommunale du développement économique contribuera à consolider la vie économique à l'échelle de notre commune.

« Soutenir la vie associative »

De nouveaux locaux pourront être



Faciliter la vie au village : Projet groupe scolaire élémentaire



Renforcer la citoyenneté : Inciter les habitants, toutes générations confondues, à se rassembler pour un même but (ici lors du Centenaire de l'Armistice)



Soutenir la vie associative : Projet de mise à disposition d'une salle pour les aînés



Développer l'emploi de proximité : la montée en débit DSL était indispensable au développement économique



Améliorer la qualité de vie : Projet de piste cyclable pour rejoindre St Lys à vélo et sans risque !

« Renforcer la citoyenneté »

Cet axe est fortement orienté par le souhait de faire participer le plus grand nombre d'administrés dans la vie de leur commune. Différents chantiers participatifs seront proposés tout au long de l'année.

« Améliorer la qualité de vie »

Ce thème implique des actions visibles et appréciées des administrés. Depuis plusieurs années, la piste cyclable qui relierait notre commune à Saint-Lys est attendue, le projet avance. La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires modifie dès aujourd'hui la gestion de l'entretien des espaces publics. Pragmatisme et travail de toute l'équipe font que, pour chacun de nos objectifs, des projets avancent.



En préparation Un nouveau site Internet

13 ans déjà que les Foyens peuvent suivre l'actualité de la commune sur le site Internet de la mairie. Dès le mois de septembre 2019, le nouveau site www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr proposera une évolution importante car il sera accessible depuis un smartphone ou une tablette. Bien que le site actuel, né en 2006, ait bénéficié d'une évolution technologique en 2012, il est aujourd'hui dépassé et n'offre pas les fonctionnalités que les sites les plus récents proposent. La nouvelle version sera un portail moderne, réactif, pratique et simple d'utilisation, qui en quelques clics, devra faciliter le quotidien des Foyens, tant dans la recherche d'informations que dans les échanges avec la municipalité à travers un espace citoyen et participatif.

Ateliers participatifs

« Comment vivez-vous votre village » ?

Les Foyens ont été sollicités en décembre 2018 via le site internet de la mairie et le panneau lumineux, pour constituer un comité consultatif et participer à 3 ateliers de réflexion sur la perception et l'évolution du centre du village.

Lors du 1^{er} atelier du 23 janvier, animé par Mesdames Baillache et Bares du bureau d'études ARTELIA, les 11 personnes présentes (habitants au centre ou à distance, commerçants, agriculteur, retraités, actifs...) ont croisé leurs regards sur les projets de développements, les pratiques, les déplacements, les moyens de déplacements utilisés... Des cartes vierges ont été utilisées afin de positionner graphiquement les lieux de vie, les quartiers, tels qu'ils sont perçus par chacun, selon son activité ou son lieu de vie.

Chacun a eu l'occasion de s'exprimer librement, de revendiquer certains points et d'alimenter une partie de la réflexion que



les élus doivent mener avec le bureau d'études, sur les orientations d'urbanisme donnés à notre village.

A titre d'exemple, les zones piétonnières à risques ont été identifiées, les principaux hameaux restent excentrés par rapport au centre du village avec des liaisons non motorisées dangereuses, la piste cyclable reliant le village à Saint-Lys est très attendue, une réhabilitation des

commerces serait à étudier, et beaucoup d'autres points ont été notés et intégrés à cette étape.

Deux autres ateliers sont prévus ce printemps, pour mettre en évidence les problématiques de déplacements et les atouts/contraintes du village. Les membres du comité consultatif seront donc à nouveau sollicités. Les élus les remercient pour leur disponibilité et leur impli-

cation sur les sujets qui intéressent tous les habitants.

Si vous souhaitez participer à ce projet, contactez la mairie. (Ateliers en semaine. Les dates seront communiquées sur le panneau lumineux ainsi que sur le site internet. Il manque en particulier une profession médicale afin de compléter le panel de participants).

Complexe scolaire élémentaire

Avancée du projet :

le concours

Le jury de concours s'est réuni le 20 février à la mairie pour choisir 3 lauréats parmi les 45 candidatures reçues.

Il avait été demandé aux candidats de présenter les images de trois projets de type école réalisés par eux ainsi que des informations concernant les qualités et la solidité du groupement constitué pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Le travail préparatoire effectué par M.Pujalte de OTEIS (Bureau d'études techniques et d'ingénierie) a permis au jury de sélectionner d'abord 12 candidats puis d'en retenir 3 parmi eux. La qualité de ce travail a permis un temps d'échange intéressant et

constructif entre les personnes invitées dont les 7 jurés admis à donner leur avis. A noter que Mme Charron Responsable du Trésor Public de Saint-Lys et M. Respaud Inspecteur de l'Éducation Nationale étaient présents. Le mois de mars aura été le temps des courriers officiels et des réponses aux interrogations des candidats non retenus et celui de l'envoi de la documentation réalisée par l'assistant à Maîtrise d'ouvrage vers les trois groupes appelés à concourir. Avril et Mai seront consacrés à l'élaboration du projet pour chacun des 3 candidats retenus. Le nom du lauréat et ses esquisses seront présentés dans le « Il était une Foy » de Juillet.

Prévention routière

Radar Pédagogique

La municipalité de Sainte-Foy et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) vont installer 2 radars pédagogiques dans le centre du village.

Ces radars afficheront la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 200 mètres environ du panneau afficheur, sans but répressif mais dans un objectif préventif.

Ils utilisent l'effet Doppler (décalage de fréquence des ondes) pour mesurer la vitesse des véhicules et informer les conducteurs sur leur vitesse réelle.

L'objectif est d'inciter à ralentir avec un message bref pour respecter la vitesse autorisée.

Et ça marche ! En général, la



baisse de vitesse en milieu urbain peut être de l'ordre de 2 à 6 km/h, soit entre 4% et 12%. Elle conduit également à réduire le nombre de conduite en excès de vitesse de 4% à 30%.

C'est pour quand ?

Le compteur Linky

A Sainte-Foy, le compteur sera déployé courant second semestre 2019. Zoom sur les origines et les objectifs du projet.

Deux directives européennes de 2006 et 2009 sont à l'origine du développement des compteurs « communicants ». Celle de 2009 précise que 80% des compteurs seront mis en place en 2020.

En France, ENEDIS lance le projet Linky en 2007. De 2007 à 2009, les grandes orientations sont choisies (spécifications des systèmes d'information, des compteurs et concentrateurs, des modes de communication et des conditions de l'expérimentation) et un consortium (ensemble d'entreprises) est chargé de la

création du système d'information et des matériels ainsi que de la spécification des protocoles de communication.

En 2015, en application des directives européennes, le déploiement des compteurs communicants pour le comptage de l'électricité est inscrit dans la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » avec l'obligation pour les gestionnaires des réseaux publics d'électricité de mettre à la disposition des consommateurs les données de comptage issues des



compteurs communicants, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison. Ces éléments sont communiqués par ENEDIS dans les plaquettes d'information disponibles en mairie et vous les aurez dans votre boîte aux lettres lors de la mise en place du compteur.

Bon à savoir :

L'objectif d'installation reste toujours de 80%. Passé le délai, les refus ou les absences des pro-

priétaires pour les compteurs non accessibles feront que l'opération « gratuite » actuellement devrait être payante pour les 20% de foyers restants, lors des dépannages ou modifications futures.

Des techniciens Enedis tiendront des permanences en mairie pour répondre aux demandes individuelles. Les dates seront communiquées par le biais du panneau lumineux et du site Internet de la commune.

Urbanisme

Diverses règles



Toute construction supérieure à 5 m² doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme.

Piscine, abris, modification de façade, création fenêtre, porte, clôture, agrandissement ou toute autre construction générant ou non de l'emprise au sol. Dans ces cas-là, une déclaration préalable (DP) (Déclaration de Travaux) ou un permis de construire (PC) sont indispensables.

Les formulaires Cerfa sont disponibles sur le site Internet www.servicepublic.fr et les dossiers doivent être déposés sur rendez-vous exclusivement au service de l'urbanisme en mairie, en 5 exemplaires. Il est parfois souhaitable de convenir d'un rendez-vous au préalable, afin de vérifier que le dossier soit complet avant que le demandeur fasse les photocopies pour transmission au service instructeur.

Une fois le permis ou la déclaration préalable accordés, le de-

mandeur doit obligatoirement procéder à un affichage sur le terrain, reprenant un extrait de cette autorisation. Il doit être affiché pendant toute la durée des travaux et sert de point de départ aux tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme (2 mois de recours des tiers), il doit être lisible et apposé de façon à être vu depuis la voie publique. A défaut d'affichage, les tiers ont possibilité de contester l'autorisation de travaux pendant 1 an à compter de l'achèvement des travaux.

Une fois les travaux achevés :

Le demandeur doit déposer en mairie une Déclaration d'Achèvement de Travaux (DAACT) accompagnée impérativement de l'attestation de prise en compte de la RT 2012 (réglementation thermique) lorsque les travaux sont concernés, c'est à dire, les bâtiments neufs, et les extensions des habitations.

Attention : la DAACT sera réceptionnée en mairie uniquement dans le cas où les travaux déclarés sont entièrement terminés, crépi compris, et dans le cas où l'attestation RT2012 est fournie. Une visite sur le terrain est effectuée dans les 3 mois suivant le dépôt de la DAACT pour conformité.



Patrimoine immobilier

Le devenir des bâtiments communaux

Entre la mairie et l'église se trouvent deux bâtiments appartenant à la commune.

Historiquement, le bâtiment de gauche avec sa porte en bois et ses petites fenêtres a été construit en 1852 pour servir de chapelle pendant les travaux de réfection du clocher (Extrait des archives : de 1850 à 1861 travaux de reconstruction du clocher et de 1867 à 1868 travaux de subsassement du clocher). Ensuite il a servi successivement de cantine scolaire jusqu'au début des années 90, de local associatif, de lieu de stockage. Son usage futur est encore à décider et condition-

nera la façon de le rénover en intérieur mais en conservant son cachet extérieur.

La maison mitoyenne a été achetée par la commune en 2010 et était en location jusqu'à l'été 2018. Il est prévu de la relouer après des travaux de mise en conformité de l'électricité, du changement des fenêtres et de la réfection des murs intérieurs. Les travaux de peinture, tapissage et couverture des sols vont être réalisés par le service technique qui, ce printemps, va partager son temps entre les espaces verts et le travail en intérieur.



Incivilités

Notre village n'est pas une décharge

Pour être fier de notre village et de notre campagne, un effort est nécessaire.

Lorsque nous sommes en vacances, ou même lorsque nous traversons un village voisin, il n'est pas rare de se dire, « c'est joli », « c'est bien entretenu » mais il arrive aussi de « râler » en découvrant au détour d'un chemin, un tas de déchets...

Notre village n'est pas mieux loti en ce qui concerne le respect de la propreté de notre environnement. Pendant 4 semaines, les différents dépôts sauvages

n'ont pas été ramassés... mais ils ont été photographiés !

Bilan du ramassage après l'opération : cinq bennes de camion...

Les agents du service technique ne sont pas là pour nettoyer ce que chacun d'entre nous aurait pu jeter correctement, en particulier en allant à la déchèterie.

Rappel : Les bacs d'ordures ménagères ne doivent pas être laissés dans la rue ou en bordure de route une fois la collecte effectuée.



Nuisance

Cohabiter avec les pigeons

Les dégâts que provoquent les pigeons sur les bâtiments et habitations du centre du village sont de plus en plus visibles, notamment sur les toitures et les trottoirs. Dans le courant de l'année 2019, plusieurs techniques complémentaires seront développées pour réguler leur population.

Prélèvements, contrôles et suivis sanitaires, re-végétalisation pour permettre l'installation de nouveaux écosystèmes incitant d'autres espèces à s'installer afin de concurrencer les pigeons, notamment avec la construction et la gestion d'un pigeonnier contraceptif. La construction d'un pigeonnier permettra de suivre les pigeons qui occuperont ce lieu de nidification contrôlable, pour ne laisser éclore qu'une couvée sur six. Un pigeon naît avec un « système GPS » qui le ramène là où il est né, le principe est d'enfermer des couples dans le pigeonnier pendant 3 mois pour que les jeunes en deviennent locataire à vie. Pour finir, l'utilisation de moyens défensifs est la dernière technique à combiner aux précédentes. Ces moyens tels que fils tendus ou à ressort, picots... seront mis en place sur des points précis. Les pigeons seront toujours présents au village mais en nette diminution et fixés sur cet endroit stratégique.

Des solutions

Valoriser les déchets verts...

Les déchets verts de votre jardin : feuilles mortes, tontes, tailles, élagage... représentent plusieurs kilos de déchets par an (une pelouse de 100 m² correspond à 100 ou 150 kg de déchets/an).

Le brûlage est interdit par une circulaire de 2011, mais pour s'en débarrasser, la seule alternative n'est pas la déchetterie !

La plupart de ces déchets peuvent être valorisés et servir à nourrir votre jardin :

- Le mulching consiste à laisser la tonte de pelouse directement

sur votre terrain pour l'enrichir.

- Le paillage permet de recycler les déchets issus de la taille en les déposant directement au pied des arbustes et des haies après broyage des branches. Le paillage limite l'évaporation de l'humidité (moins d'arrosage) et la prolifération des mauvaises herbes. On évite ainsi l'utilisation de produits nocifs...et interdits* !

- Le compostage permet de recycler en même temps les déchets de la cuisine (épluchures, coquilles...) et les déchets verts du jardin. Le compost est un

engrais incomparable et... gratuit, d'aussi bonne qualité que le terreau du commerce.

- Faire les bons choix : choisissez des arbres et plantes adaptés au sol, à l'exposition, résistants aux parasites et maladies.

Associez les plantes : les plantes aromatiques (lavande, thym, sauge...) exercent une certaine protection des plantes voisines contre les insectes ravageurs.

* Vous trouverez avec ce journal la plaquette « Zéro pesticide » éditée par la municipalité



L'éducation et l'éco-responsabilité

Présentation du projet des élèves de CE2, faite par eux-mêmes !

La prise de conscience et la compréhension par les enfants de la nécessité de préserver notre planète est un chantier à prendre au sérieux dès le plus jeune âge. Mais ce sont eux qui en parlent le mieux :

« Nous avons participé au défi Recylum, qui parle du recyclage des lampes. Nous avons choisi le défi Lumiville : il fallait demander à quelqu'un de la commune ce

qu'ils font pour les lampes. Madame Lauga, la responsable des services techniques de la ville, et Madame Guys, adjointe au maire, sont venues nous parler des actions de la commune pour l'environnement.

Au quotidien, ils souhaitent économiser de l'électricité en remplaçant toutes les lampes de l'éclairage public par des lampes à LED. La consommation

diminuerait de plus de la moitié (57%). Ils ont installé des horloges astronomiques et les lampadaires s'allument quand la lumière naturelle baisse.

Ils essaient aussi de ne plus utiliser des produits chimiques toxiques. Par exemple, depuis janvier 2017, ils n'utilisent plus de désherbant ; c'est pour cela qu'on voit quelques mauvaises herbes dans la commune. A la

cantine aussi, les dames de ménage nettoient les tables avec de la vapeur d'eau : elles ont un chariot de bionettoyage.

Ils souhaitent aussi construire une piste cyclable entre Sainte-Foy et Saint-Lys. Ainsi, les vélos pourront circuler en sécurité et sans consommer de carburant. »

La classe de CE2 de Mme Sandra Sauvage de l'Ecole Jules Ferry de Sainte-Foy

2nde guerre mondiale

Avis de recherche

Ils ont vécu à Sainte-Foy pendant la guerre...



Stéphanie Trouillard est journaliste, ses recherches sur la 2nde guerre mondiale l'ont amenée à rechercher des familles disparues pendant cette période.

Qui peut lui fournir des informations concernant Hélène et Alex Konrad (Conrad ?), deux jeunes réfugiés juifs d'Allemagne ?

En 1940, la plupart des exilés allemands du sud de la France ont été emprisonnés à Gurs ou Cahors, les plus jeunes réussissaient parfois à échapper à l'internement.

Ce que l'on sait, c'est qu'Alex et Hélène, fuyant la région parisienne,

ont été hébergés entre 1940 et 1941 à Sainte-Foy-de-Peyrolières par Georges et Antoinette Houbion.

Cette famille était originaire de Belgique, le père Georges était capitaine dans l'armée belge. A la fin de l'été 1940, les Houbion se sont installés avec les deux jeunes réfugiés à Sainte-Foy. Alex a fini par partir, puis Hélène a été hébergée chez une autre famille du village. Les Houbion n'auront plus de nouvelles.

Quelques photos qui pourraient raviver des souvenirs...



Etat civil

Du 1^{er} janvier au 19 mars 2019

Naissances

PUSSET Maddy

Décès

LAFFONT Guy

VIDOTTO Yvette

MAS Michel

DUPLAN Jean

MONBRUN née CLERMONT

Angèle

CESTAC née COURTADE

Marie

SAINT-SUPÉRY née LAFFONT

Sylvie

BOULBES née LAURES

Héloïdie

LARRIEU Christian

Proximité

Maison de services au public

Pour faciliter la vie des habitants de notre intercommunalité, une maison de services au public (MSAP) a ouvert à Rieumes.

De plus en plus d'organismes proposent leurs services exclusivement à travers les outils numériques. Ces moyens bien que très efficaces peuvent représenter une contrainte sérieuse pour certaines personnes qui ne savent pas les utiliser ou n'ont pas accès aux technologies informatiques. Ceci s'appelle la fracture numérique.

La Communauté de communes Cœur de Garonne (3CG) a donc ouvert une MSAP pour permettre aux habitants de s'adapter à ces pratiques numériques. Sur place, vous trouverez un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services pos-

taux, accès au droit, etc.

Trois ordinateurs connectés au réseau Internet sont mis à disposition afin de faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne. Un bureau permet à la conseillère de recevoir les personnes dans un espace où la confidentialité est de rigueur.

La MSAP est ouverte à tous les habitants de la 3CG et de communes avoisinantes :

Lundi et mardi : 14h-18h / Mercredi : 8h30-12h30 et 14h-18h / Jeudi et vendredi : 8h30-12h30

Un accueil sur rendez-vous est possible jusqu'à 19h et entre 12h30 et 14h afin d'adapter le service aux personnes ayant une activité professionnelle. Contact : Audrey GALEOTE – Tél. 09 67 51 89 96

2 Place du marché à la volaille 31370 Rieumes (2^{ème} étage de la Maison du Tailleur - avec ascenseur)

Artisanat et Art

Deux jeunes Foyennes installent leur atelier à Sainte-Foy



« **Le comptoir du tatouage** » est ouvert depuis le 5 février. C'est avec son grand sourire qu'Alison Basque vous y reçoit sur rendez-vous, dans sa boutique à l'ambiance chaleureuse, pour exercer son métier d'artiste-tatoueuse.

Au 7 Avenue du 11 Novembre - Du mardi au vendredi 9h-12h / 15h-19h et le samedi 10h-12h / 14h-19h – Tél. 07 77 36 67 64

« **La feuille volante** » a pris ses quartiers début avril au 13 Avenue du 8 mai 1945. Cet atelier de reliure-dorure créé par Marie Puntous à Toulouse il y a plus de six ans, va désormais pouvoir s'étendre et s'ouvrir à la sérigraphie et à l'édition. Les stages et formations pour enfants, étudiants et adultes sont désormais organisés dans une partie de la bâtisse familiale à l'atmosphère chargée d'histoire.

Les cours ont lieu les mardi, mercredi et jeudi – Tél. 07 82 94 60 81



Festival du Livre

Nouvelle équipe, nouvelle édition

A l'arrivée des beaux jours, le Festival du livre est l'une des manifestations incontournables de la commune. L'association Agora a bien failli disparaître fin 2018. C'était sans compter sur l'enthousiasme de quelques Foyens que l'association a pu renouveler son bureau qui se compose désormais de Marie Puntous (trésorière), Serge Naud (secrétaire) et Damien Albagnac (président).

Le Festival 2019 aura cette année l'objectif d'attirer aussi bien les amateurs de lecture que les amoureux du livre. Pour cela, outre les auteurs qui viendront rencontrer leur public, seront sollicités papetiers, typographes,

illustrateurs, graphistes, éditeurs, relieurs, marbreaux, libraires de livres anciens. Les auteurs seront installés dans la salle de fêtes et un chapiteau accueillera les « métiers du livre ». La date du 2 juin a été retenue. Venez nombreux rencontrer et soutenir cette nouvelle équipe.



Chasse

La nécessaire régulation du renard

Le Printemps arrive et permettra bientôt le sevrage des renardeaux.

Ceux-ci n'étant pas autonomes pour chasser les mulots et rongeurs, leur alimentation sera assurée par leur mère qui prélèvera les proies les plus faciles, car elle ne peut se contenter de la capture des petits rongeurs qui nécessite beaucoup d'énergie pour une faible quantité de nourriture.

Par conséquent, c'est à cette période que l'on constate essentiellement les dégâts préjudiciables sur les élevages professionnels et domestiques. Dans ce cas il ne s'agit pas d'un biotope régulé par une chaîne alimentaire équi-

librée puisque le renard n'y a pas de prédateur.

Le renard ne prélevant plus les proies pour lesquelles il a un intérêt dans le maintien de la biodiversité, il est nécessaire de limiter la croissance de sa population dans les espaces à proximité des zones denses.

Pour ce faire, elle doit être régulée en dehors de périodes de chasse (mars à septembre) par le Lieutenant de Louveterie, représentant du Préfet sur notre territoire.

L'exercice de sa mission consiste à l'organisation de battues en application du code de l'environnement après délivrance d'un arrêté préfectoral. Bien entendu,



ces interventions sont assorties d'une obligation de prélèvement et de rapports aux services de l'Etat (DDT31).

Vous pouvez signaler les dégâts occasionnés par les renards à l'ACCA de Sainte-Foy par mail : acca.stefoydepeyrolieres@orange.fr

En famille

Olympiades Canines le 2 juin au stade

«Les chiens ne mentent jamais quand ils parlent d'amour» Jeffery Moussaieff Masson.

L'association Les Zamis en balade organise cette année les Olympiades Canines sur le thème du Bouvier Bernois. Les bénéficiaires seront entièrement reversés au profit des associations SOS Boubous, SPA et Petit Abri dont certaines seront présentes. Cette journée sera dédiée à la complicité avec votre chien à

travers différents ateliers sportifs et intellectuels du monde canin. Des démonstrations seront également présentées avec notamment la présence de chiens de la gendarmerie.

Les visiteurs pourront également adopter des animaux. Inscription et modalités sur la page Facebook Olympiades Canines de Sainte-Foy-de-Peyrolières ou au 06 82 36 95 35



Culture/animation

Pensez à la ludothèque

Quoi de plus agréable que de découvrir avec son (ses) enfant(s) de nouveaux jeux et jouets ? La ludothèque de Sainte-Foy propose une large palette de jeux à partager, pour petits et grands.

Ce lieu est ouvert à toutes et tous, les enfants de tout âge (sous la responsabilité d'un adulte qui l'accompagne), les parents et les professionnels. Betty, ludothécaire, accueille, conseille et accompagne les utilisateurs. Elle propose du jeu sur place, du prêt, des animations.

La ludothèque est ouverte aux collectivités : écoles, crèches, centres de loisirs, ALAE... viennent chaque semaine profiter de ces moments ludiques.

En favorisant le jeu, la ludothèque aide les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien de la ludothèque.

Cotisation pour 12 mois (jeu sur place et prêt) : Foyen 16 € / Autres 31 € / Tarif spécial pour les assistants maternels.

Pour tous renseignements, contacter Betty au 05.61.91.73.09 Place du 14 juillet (derrière la mairie)

La cabine à lire Les blocs vont se faire beaux !

Vous avez pu lire dans le journal précédent le projet d'embellissement des abords de la cabine à lire

Les services municipaux ont nettoyé et passé une couche de protection sur les blocs ERDF. Les enfants de l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) participant au projet de décoration des blocs ont finalisé leur avant-projet aux vacances de Février. Une présentation des productions a été faite aux représentants du Conseil Municipal des Jeunes qui vont se réunir dans le courant du mois d'avril et choisir le projet à réaliser sur support.

Le travail de peinture sur les blocs sera effectué par les enfants pour être terminé au cours de la dernière période scolaire.



La cabine a fait des petits... sous la salle des fêtes se trouve le « Placard aux livres » dans lequel vous pouvez dénicher un auteur inconnu ou retrouver des ouvrages pour une nouvelle lecture....

Focus

USSF Rugby

- Le club recherche des dirigeants bénévoles pour compléter le staff. Contactez Daniel Basque au 06 15 69 91 59

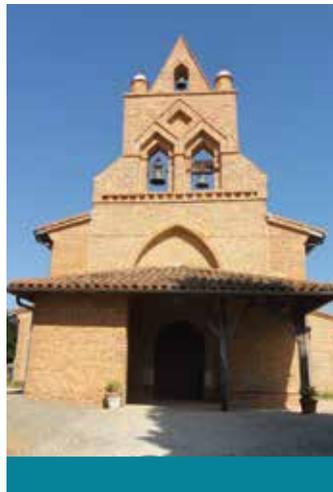


Programme de la Fête du cheval sur les 2 jours

Randonnée pour les cavaliers, jeux hippiques, promenade en calèche et poneys, jeu de la brouette, foire, vide-grenier, expo voitures et camions anciens, démonstration de vieux métiers, sculpture gonflable pour les enfants, rando VTT... et les repas samedi et dimanche midi puis samedi soir avec bandes et soirée animée



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h



Chapelle Sainte-Anne Inauguration

Les travaux extérieurs de restauration de la chapelle Sainte-Anne étant terminés, la municipalité, l'association APS qui a œuvré pour cette rénovation et le Père Jean-Claude Vasseur prêtre de la paroisse convient tous les foyers et les généreux donateurs à une inauguration festive le samedi 29 juin 2019 à 17h.

Tous les détails de cette manifestation seront annoncés en juin.

Festif



De mai à mi-juillet

Mai

Dim. 5 mai

Course Nature La Foyenne/AMMI - A partir de 8h15, au stade municipal

Dim. 12 mai

Vide-grenier des Bisounours de 9h à 18h - Salle des fêtes

Dim. 19 mai

Vide grenier des Fidésiaades de 6h à 18h - Allée des platanes

Dim. 19 mai

Stage sport Adulte par Sainte-Foy Sport/loisirs de 9h à 12h Réveil corporel / Piloxing / Circuit training - Salle des fêtes

Sam. 25 mai

Assemblée générale de l'USSF Rugby à 12h - Stade municipal

Juin

Dim. 2 juin

Festival du livre de l'Agora Salle des fêtes

Dim. 2 juin

Olympiades canines des Zamis en balade - Stade municipal

Jeu. 13 juin

Soirée Parlons-en à 20h30 Salle des fêtes

Dim. 16 juin

Braderie des Fidésiaades de 6h à 18h - Allée des platanes

Dim. 23 juin

Audition des élèves de l'école de musique Chapelle de la Salvetat

Vend. 28 juin

Kermesse des écoles Stade municipal

Sam. 29 juin

Inauguration de la Chapelle Sainte-Anne à 17h Hameau de la Salvetat

Juillet

Sam. 6 et dim. 7 juil.

Fête du cheval de l'USSF Rugby Stade municipal

Sam. 13 juil.

Concours de pétanque Boulodrome

Sam. 13 juil.

Spectacle présenté dans le cadre de 31 notes d'été, festival organisé par le Conseil départemental de Haute-Garonne.



Elections européennes du 26 mai 2019

Justificatifs d'identité acceptés

Les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune recevront prochainement leur carte électorale à présenter le jour du vote. Néanmoins, il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité. La liste des documents acceptés pour prouver votre identité a changé. Vous pouvez retrouver le détail sur le site Internet www.service-public.fr ou à l'affichage dans le hall d'entrée de la mairie. La carte nationale d'identité ou le passeport (même si périmé mais depuis moins de 5 ans) sont évidemment toujours valables pour voter.



La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 15h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Responsable de publication : François VIVES

Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Véronique PORTE.
Coordination : Sandrine GRI.

